

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : **COLLECTIVITÉS, ENGAGEZ-VOUS !**

### 4 DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE VALORISATION

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des territoires dans des démarches de préservation de la biodiversité, de l'eau et de transition écologique, l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement [ARBE] s'appuie sur des dispositifs de labellisation, de reconnaissance et des chartes d'engagement. Ces outils aident les collectivités à structurer et valoriser leurs démarches, quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées.



> Le Label « **Territoire durable, une COP d'avance** » s'inscrit dans la droite ligne de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que du Plan Climat régional. Il distingue, par une reconnaissance « Territoire engagé » et 4 niveaux de progression, la maturité et la cohérence de la stratégie territoriale de transition écologique de la collectivité. Le label est attribué pour 3 ans.

*Piloté par l'État (DREAL) et la Région Sud, animé par l'ARBE*



**OBJECTIF :**  
récompenser les collectivités pour leur démarche locale et globale de développement durable et engager celles-ci dans un processus d'amélioration continue.



> La reconnaissance **Territoires engagés pour la nature** est un dispositif visant à faciliter l'émergence de plans locaux de biodiversité en complément des Atlas de la Biodiversité Communale. Ce dispositif régionalisé s'inscrit dans la stratégie nationale pour la biodiversité. Il vise une progression de l'engagement tous les 3 ans.

*Pilotée en région par l'Office français de la biodiversité, la DREAL\*, la DRAAF\*\* et la Région Sud, animée par l'ARBE*



**OBJECTIF :**  
valoriser les collectivités qui s'inscrivent volontairement dans une **démarche de progrès en faveur de la biodiversité** à partir d'un **programme d'actions** établi au regard des enjeux du territoire.



> Le **Label PARC+** récompense des parcs d'activités pour leur performance et leur qualité au regard des ambitions du cadre de référence régional de l'aménagement et de la gestion durable des parcs d'activités. S'appuyant sur un processus d'amélioration continue, il distingue par une reconnaissance « Parc engagé » et 3 niveaux de progression, les parcs d'activités investis dans le dispositif pour une durée de 3 ans.

*Impulsé par la Région Sud, l'ADEME, la DREAL, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de Vaucluse, animé par l'ARBE*



**OBJECTIF :**  
**Intégrer les défis de la transition écologique dans les parcs d'activités** existants et valoriser les collectivités et associations d'entreprises, acteurs de cette transition.



> La **charte régionale Zéro déchet plastique** pilotée par la Région Sud. Elle est destinée aux collectivités mais également aux entreprises, établissements scolaires et aux structures partenaires.

> La **charte nationale « Plages sans déchet plastique »** pilotée par le Ministère et l'ADEME. Elle est proposée aux collectivités littorales.

*2 chartes animées par l'ARBE : 1 signature et 1 plan d'actions établi sur 2 ans*



**OBJECTIF :**  
Valoriser les collectivités qui s'engagent à **réduire les pollutions plastiques**.

## POURQUOI S'ENGAGER DANS UN OU PLUSIEURS DISPOSITIFS ?



Promouvoir votre politique territoriale et vos actions locales



Bénéficier de l'expertise et des conseils de professionnels pour identifier vos marges de progrès



Fédérer vos équipes et parties prenantes autour d'un projet commun



Rejoindre une communauté de plus de 200 collectivités engagées pour partager vos expériences



Structurer vos démarches : de l'état des lieux pour vous situer au suivi des actions mises en œuvre

## COMMENT SE LANÇER ?

Chaque dispositif fait l'objet d'une candidature sur des périodes précises. Pour les chartes « Zéro déchet plastique » et « Plages sans déchet plastique », le dépôt des candidatures est possible toute l'année. **Le calendrier et les modalités de candidature sont à retrouver sur notre site internet.**



Communes, EPCI\*, PETR



EPCI\* en collaboration avec les communes et associations d'entreprises



Communes et EPCI\*



Collectivités, entreprises, établissements scolaires, associations

\*Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Métropole

## CONTACTS

### Label Territoire durable, une COP d'avance

Paloma Boudou, chargée de mission  
Territoires durables  
p.boudou@arbe-regionsud.org  
04 42 90 90 71

### Reconnaissance Territoires engagés pour la nature

Stéphanie Garrido, Thomas Fourest, chargés de mission Territoires et biodiversité  
s.garrido@arbe-regionsud.org  
t.fourest@arbe-regionsud.org  
04 42 90 90 54 - 04 42 90 90 66

### Label PARC+

Fleur Chambonneau  
Chargée de mission  
Parcs d'activités durables  
f.chambonneau@arbe-regionsud.org  
04 42 90 90 84

### Chartes « Zéro déchet plastique » et « Plages sans déchet plastique »

Claire Poulin, chargée de mission  
Zéro déchet plastique  
zerodechetplastique@arbe-regionsud.org  
04.42.90.90.58

## EN SAVOIR +

Retrouvez toutes les informations sur ces dispositifs sur notre site internet, rubrique « Être accompagné ».

[www.arbe-regionsud.org](http://www.arbe-regionsud.org)

